

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020	Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020
--	---	--

<p><u>Participants :</u></p> <p>Membres nommés par les instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MM. Emmanuel CHAMPON (Président), Philippe BRISEBARRE, Olivier MERRIEN, Emmanuel CAZES, Rémi RICHARD <p>Experts Associés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mmes Fanny DUCROCQ (CNAOC), Delphine LEGOFF (fédélIS), Marine LEVADOUX (CIPA), Juliette PROTINO (SYNALAF), Caroline GALLARD (Fil Rouge) <p>Administration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme Marie Laurence COINTOT (DGPE Bureau du vin) et M. Gregor APPAMON (DGPE Bureau des signes de qualité) <p>Agents INAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mmes Christelle MARZIN (pôle des produits agricoles et agroalimentaires), Sophie BOUCARD (pôle vins, boissons spiritueuses et cidres), Lucille ROUSSEL (pôle Agriculture Biologique), MM. André BARLIER (Directeur Adjoint) et Jacques GAUTIER (Inspecteur National) <p>Animateurs INAO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emmanuelle VERGNOL et Thierry FABIAN, <p><u>Excusés :</u></p> <p>Membres nommés par les instances : Mme Marie-Madeleine CAILLET, MM Bernard ANGELRAS, Hervé JUIN, François CASABIANCA, Laurent CHIRON, Florent HAXAIRE, Damien ONORRE, René GRANGE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE.</p> <p>Experts associés : Bethsabée GLEIZER (CTIFL), Sébastien BRETON (CNAOL).</p> <p>Administrations : Mme Nathanaëlle CHELELEKIAN (DGCCRF).</p>	<p><u>Diffusion à :</u> membres de la CST, experts associés, agents INAO</p>
--	--

PROCHAINE REUNION : à déterminer en juillet

PROPOS INTRODUCTIFS – FONCTIONNEMENT DE LA CST

En introduction, M. BARLIER fait état des réflexions de la direction de l'INAO quant au fonctionnement de cette commission nationale, et indique qu'il s'agit là d'une réunion « charnière ». L'animation sera désormais assurée par M. Thierry FABIAN et Mme Emmanuelle VERGNOL ; qui prennent la succession de Philippe DOUMENC dont l'important travail est salué. La réunion de ce jour doit permettre à la CST de faire un bilan des travaux conduits, mais aussi

de distinguer les questions transversales relatives à des problématiques de fond et les sujets plus spécifiques liés généralement à des expérimentations au sein de l'un ou l'autre des SIQO.

Il semble indispensable à ce stade de clarifier un certain nombre de mandats qui ont été confiés à la CST : certaines missions sont sans doute à ré-aiguiller, d'autres à clore et d'autres enfin à préciser à partir d'une nouvelle rédaction du mandat.

Il conviendra également de définir une méthode de travail permettant à cette commission d'articuler ses travaux avec les autres commissions nationales ou groupes de travail de l'institut.

Le Président CHAMPON regrette en effet que la commission ait à répondre à autant de sollicitations aussi diverses et pas toujours clairement formulées, mais également que les rapports établis ne soient pas systématiquement présentés aux instances de l'INAO pour recueillir leur avis, et vérifier que la direction prise par la commission est la bonne.

Concernant la faible participation des membres nommés par les instances aux réunions de la commission, les membres présents suggèrent de contacter les absents chroniques afin d'identifier les raisons de leur faible participation.

Enfin, le rôle fondamental de cette commission est rappelé par ses membres, cette dernière doit pouvoir traiter de sujets de fonds, relatifs aussi bien à une filière qu'à l'ensemble des productions sous SIQO, afin de pouvoir répondre aux grands défis qui se présentent.

Pour cela, il doit également être demandé aux instances de l'INAO de formuler des saisines claires et précises. La CST ne doit pas être saisie pour des sujets relevant de travaux de commissions d'enquête.

L'éclairage apporté par des experts extérieurs doit permettre à la CST d'apporter son avis auprès des instances ad hoc, et de les aider ainsi à prendre leurs décisions politiques.

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020	Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020
--	---	--

1. Compte rendu de la réunion

Pour information

Ordre du jour et documents de travail transmis en amont aux membres de la CST :

Diaporamas présentés en séance :

<https://extranet.inao.gouv.fr/dossier/X-14162>

Point de l'ordre du jour	Résultat
1. Approbation du relevé de décisions de la réunion du 10 Octobre 2019	<p>Il est demandé la modification suivante (RDP page 6/ traitant des Expérimentations/gestion des innovations techniques)</p> <p>« En se basant sur le scénario S2, la commission nationale a alors élaboré un projet de texte qui pourrait être introduit dans le CRPM, inspirée de l'article D645-10 relatif aux traitements et pratiques œnologiques, et qui préciserait que les pratiques interdites sont fixées par arrêté pris par les ministres intéressés : « <i>Afin de préserver les caractéristiques des produits bénéficiant d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine, les innovations techniques peuvent être interdites, limitées ou soumises à des règles plus restrictives, à l'égard d'un ou plusieurs signes d'identification de la qualité et de l'origine, sur proposition du comité national compétent de l'institut national de l'origine et de la qualité formulée, après avis des organismes de défense et de gestion intéressés</i> »</p> <p>Cette correction étant apportée, le relevé de décision est approuvé.</p>
2. Etat des lieux des sujets sur lesquels la CST a été saisie, avancement des travaux, articulation et priorisation	<p>Les différentes saisines de la CST sont présentées, et classés en 4 catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sujets traités et présentés devant une instance (vert) - Sujets en cours de traitement (jaune) - Sujets en stand-by (orange) - Sujets non traités <p>L'ensemble de ces saisines est schématisé sur le document présenté en séance (Annexe 1).</p> <p>Les membres de la CST sont sollicités pour indiquer ce qu'il convient de faire des sujets relevant des catégories 2, 3 et 4 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégorie 2 : sujets en cours de traitement <p><u>Mandats du CNAOP</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des digestats de méthaniseurs : un rapport a été préparé

<p align="center">INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</p>	<p align="center">RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020</p>	<p>Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020</p>
--	---	---

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<ul style="list-style-type: none"> - La CST demande à ce que ce rapport soit complété par le groupe de travail spécifique et qu'il soit ensuite présenté en CST puis au CNAOP. Cf. développement en point 4 de l'ordre du jour - Alimentation des animaux et caractéristiques des produits, abattage des animaux/bien-être animal : travaux menés par le groupe de travail « Amont » qui associe des membres de la CST et de la commission environnement et qui est animé par Jacques Gautier. - La CST demande à ce que ce rapport soit complété (par le groupe de travail spécifique) et qu'il soit ensuite présenté au CNAOP. Cf. développement en point 5 de l'ordre du jour <p><u>Mandat du CNAOV</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - OIV : suivi des travaux et des projets de résolutions qui est présenté au niveau du CNAOV et non pas au niveau de la CST. Néanmoins, le CNAOV peut renvoyer certains sujets vers la CST pour un avis notamment sur les propositions de résolutions. La veille est assurée par les services de l'institut, Jacques GAUTIER en assure la coordination. - Expérimentations viti-vinicoles, protocoles et conventions : 10 expérimentations ont été présentées à la CST et sont soit en attente, soit en cours, soit viennent d'arriver à échéance. Il s'agit d'expérimentations de nouveaux cépages, antérieures à la mise en place de la procédure d'évaluation des variétés à fin d'adaptation (VIFA), d'expérimentations de nouvelles proportions de cépages à l'assemblage, de pratiques œnologiques ou de pratiques culturales dont certaines sont destinées à se prémunir des aléas climatiques. cf. points 3a, e et f de l'ordre du jour. <p>⇒ La CST demande à ce qu'un point annuel soit fait sur ces expérimentations et que les différentes thématiques qui les réunissent (protection contre les aléas climatiques, automatisation / mécanisation, introduction de nouveaux matériels végétal...) soient étudiées sur le fond de façon transversale.</p> <p><u>Mandat Trans-Comités Nationaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des innovations et des expérimentations : définition d'un cadre général et d'une procédure : cf. point 3 de l'ordre du jour - Catégorie 3 : sujets en standby <p>Mandats du Conseil Permanent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Meilleure compréhension des fondements des SIQO, définition de la notion de qualité : un rapport a été établi <p>⇒ La CST demande à ce que ce rapport lui soit transmis pour avis</p>

<p align="center">INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE</p>	<p align="center">RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020</p>	<p>Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020</p>
--	---	---

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p align="center">avant présentation en CP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien/encadrement des caractéristiques des produits sous SIQO au vu notamment des évolutions attendues dans le domaine de la caractérisation des produits (exple : CRISPR cas 9) : un rapport a été établi ⇒ La CST demande à ce que ce rapport lui soit transmis pour avis avant présentation en CP <p>Mandats du CNAOP</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des composts de boues de stations d'épuration ⇒ Établir un rapport final, et le présenter en CST puis au CNAOP (sujet qui évolue en permanence, attention à ne pas le faire perdurer sans jamais le présenter) <p>Mandat du CNAB</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recensements des pratiques relatives aux vins dits « Nature » : sujet présenté au CNAB, CNIGP et CNAOV, reçu différemment par les différentes instances. ⇒ Le travail de la CST est terminé sur ce sujet, il passe en catégorie 1 (sujets traités) <p>- Catégorie 4 : sujets non traités</p> <p>Mandats du Conseil permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte des évolutions techniques, climatiques et sociales dans le respect de la spécificité des SIQO - Impacts possibles des innovations sur les frontières entre SIQO dont l'agriculture biologique ⇒ Ces deux mandats sont, de l'avis de la CST, à expliciter par le conseil permanent ou à annuler. La CST ne peut les traiter en l'état compte tenu de leur imprécision. ⇒ En conclusion sur ce point de l'ordre du jour, les membres de la CST demandent aux différentes instances de faire des saisines via des mandats clairs et explicites. Par ailleurs, ils remarquent que les expérimentations relèvent souvent de sujets de fond à la fois techniques mais aussi économiques et politiques qui doivent faire l'objet de décisions des instances, la CST peut contribuer à ces prises de décision mais ne peut pas aborder seule ces questions qui devraient être traitées par les instances notamment au travers de travaux de commissions d'enquête.

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020	Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020
--	---	--

Point de l'ordre du jour	Résultat
3. Les expérimentations au sein des filières sous SIQO	<p>Nomination d'un groupe de travail du CNAOV sur l'encadrement des dispositifs expérimentaux.</p> <p>Philippe Brisebarre indique qu'il préside un groupe de travail composé de 11 membres du CNAOV qui ont reçu mission d'imaginer un dispositif permettant d'expérimenter au sein de l'appellation, de nouvelles conditions de production issues de la découverte ou de l'appropriation de nouveaux itinéraires techniques. Il souligne que dès le début de ses travaux, le groupe a contesté le terme « expérimentation » car il ne s'agit pas de la démarche expérimentale rencontrée dans les protocoles classiques examinés par la CST mais plutôt d'une « évaluation » à l'échelle de l'appellation d'une nouvelle pratique introduite au sein de l'AOC et nécessitant une modification de son cahier des charges. Un dispositif comparable a déjà été établi pour les cépages qui peuvent être introduits par les viticulteurs à la condition de signer une convention les engageant dans un protocole d'enregistrement de données et d'analyses. Une évaluation finale est réalisée au bout de 10 ans afin de déterminer si les cépages resteront ou pas autorisés dans le cahier des charges. Le groupe de travail essaye de construire ce dispositif pour les autres conditions de production en veillant à ce que le retour à la situation initiale soit toujours possible.</p> <p>Thierry Fabian rappelle que c'est la demande d'expérimentation sur la comparaison d'une vendange entière et d'une vendange égrainée, étudiée par la CST lors de la dernière réunion qui a notamment suscité la création de ce groupe de travail dans la mesure où la revendication en AOC des produits issus de l'expérimentation n'avait pas pu être accordée.</p> <p>La CST exprime son intérêt pour cette démarche originale et demande à suivre l'avancée des travaux de ce groupe car les modalités d'évaluation de l'impact d'une évolution de condition de production entrent pleinement dans ses missions.</p>
Etat des lieux des expérimentations en cours.	
a. AOC «Beaujolais» <i>Influence de la conduite en Lyre sur la qualité des raisins et des vins ;</i> <i>Nouveau cépage Gamaret N</i>	<p>Les expérimentations de la conduite en Lyre et du cépage Gamaret N ont été présentées au Comité National avec des résultats probants (voir RD de la CST du 11 octobre) mais l'ODG de l'AOC Beaujolais a estimé qu'une révision du cahier des charges sur ces deux points n'était pas à l'ordre du jour, en raison des conséquences sur les replis en AOC Bourgogne et en AOC Coteaux bourguignons.</p>

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020	Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020
--	---	--

Point de l'ordre du jour	Résultat
b. Expérimentation de l'impact du voile d'hivernage sur la protection contre le gel de printemps et la productivité	<p>L'expérimentation menée dans les AOC de Touraine sur une protection de la vigne contre le gel de printemps par des voiles d'hivernage a été arrêtée avant terme faute de volontaires. Une autre expérimentation sur un dispositif équivalent doit être lancée par la Fédération Viticole de l'Anjou et de Saumur mais avec un protocole plus complet (comparaison autres dispositifs, superficies plus importantes, limitation à 20 jours d'installation du voile, analyse et dégustation des baies...)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La CST prend note de l'arrêt de cette expérimentation et manifeste son intérêt pour la reprise de cette expérimentation par la Fédération viticole de l'Anjou et de Saumur. ⇒ La CST a débattu à cette occasion de l'expérimentation de nouveaux dispositifs ni autorisés, ni interdits par le cahier des charges mais visés par l'avis de 2003 du comité national interdisant le bâchage des vignes. Ces expérimentations sur les voiles sont intéressantes et la CST risque d'être sollicitée par la commercialisation prochaine de nouveaux systèmes de couverture amovibles. Par ailleurs ces expérimentations doivent être replacées dans l'ensemble des dispositifs existants pour se prémunir du gel de printemps : aspersion, chauffage statique (câbles chauffants, bougies...) ou dynamique (canons ou turbines à air chaud), brassage de l'air (hélicoptères ou tours anti-gel...) ... Une approche générale de ces dispositifs, utilisés ou non, par les opérateurs, connus ou non des ODG) et de leurs conséquences sur le produit et le milieu, sur chacun des SIQO revendiqués dans les différentes filières, serait utile.
c. Oignon doux des Cévennes	<p>Expérimentation de la mécanisation du repiquage et de la récolte, étapes réalisées conformément au cahier des charges manuellement. Cette expérimentation, justifiée par des facteurs économiques (charges en main d'œuvre élevées), sociaux (pénibilité de ces travaux) et écologiques (diminution de l'usage des produits phytosanitaires) vise à</p> <ul style="list-style-type: none"> • étudier l'effet du repiquage et du binage mécanique sur le rendement, le calibre des oignons et la qualité des oignons à la récolte et après deux mois de conservation ; • tester le paillage et les plants en motte et bouchon pour évaluer les rendements ainsi que la qualité des oignons ; • de comparer les oignons récoltés à l'aide d'un prototype à ceux issus d'une récolte manuelle au regard de la densité, la qualité (sanitaire et organoleptique) de la récolte au séchage puis deux mois après. <p>La CST avait déjà donné son avis favorable sur le protocole lors de la dernière session du 11 octobre 2019.</p> <p>Le Comité National a saisi officiellement la CST et lui a demandé un avis sur le</p>

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RELEVÉ DE DECISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020	Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020
--	---	---

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p>protocole expérimental en souhaitant que le risque de déstabilisation de la filière en cas d'augmentation de la productivité soit plus particulièrement examiné.</p> <p>⇒ La CST va suivre cette expérimentation dont les produits ne revendiquent pas le bénéfice de l'AOC mais alerte sur le fait qu'elle n'est pas particulièrement compétente pour évaluer le risque de déstabilisation de la filière en cas d'augmentation de la productivité.</p>
d. Chasselas de Moissac	<p>L'expérimentation vise à étudier une modification des valeurs des rendements maximums et de leur définition en fonction du mode de conduite (un ou deux plans de palissage).</p> <p>Il s'agit pour l'ODG de prendre en compte de nouveaux modes de conduite qui sont apparus depuis la reconnaissance en AOC : conduite en lyre ou en double densité ainsi que de nouvelles pratiques culturales comme le développement de l'irrigation et la couverture de filets anti-grêle...</p> <p>La CST avait déjà donné son avis sur le protocole lors de la dernière session du 11 octobre 2019, notamment en demandant que le protocole soit complété par un enregistrement des « intrants » y compris l'irrigation, que les paramètres qui varient soient limités, que les paramètres relatifs aux modes de conduite soient le plus homogènes possibles (hauteur de feuillage, rendement par hectare) et qu'ils soient maîtrisés et mis en adéquation avec les objectifs.</p> <p>Le Comité National a saisi officiellement la CST et lui a demandé un avis sur le protocole expérimental en reprenant les alertes déjà formulées et en demandant que soit porté un avis sur la pertinence de la suppression du rendement à l'exploitation et sur l'impact de l'évolution des rendements sur la filière (surproduction) et la différenciation produit (AOP / non AOP)</p> <p>⇒ La CST va suivre cette expérimentation dont les produits ne revendiquent pas le bénéfice de l'AOC mais alerte sur le fait que la problématique mise en évidence par cette expérimentation (nécessité d'augmenter les rendements du fait de l'existence de charges fixes à un niveau élevé ainsi que de l'autoconcurrence créée par l'augmentation de la productivité et par les productions non AOC issues du même vignoble) dépasse largement les questions techniques.</p>
e. Demande d'expérimentation sur l'intégration d'huiles d'insectes en alimentation pour volailles	<p>Mme VERGNOL présente les réponses apportées par l'ODG aux recommandations précédemment formulées par la CST :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulation de l'aliment : ok pour un calcul en énergie métabolisable. Les formules sont transmises par l'ODG. - Calendrier des essais : du 23 mars au 17 juin 2020 pour les 2 lots, afin d'éviter les biais liés aux conditions environnementales. - Répétition des essais : l'ODG précise l'ensemble des mesures et analyses

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020	Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020
--	---	--

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p>qui seront réalisées durant l'essai ; et indique que leur fiabilité ainsi que celle du protocole peut les dispenser d'un nouvel essai de même nature.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conformité des agréments : la note DGAL/SDSPA : 2019-836 du 04.12.2019 détaille les évolutions pour l'utilisation des protéines et autres produits dérivés d'insectes dans l'alimentation humaine et animale. L'entreprise qui fabrique la graisse d'insecte (InnovaFEED) dispose des agréments sanitaires requis. Aucun élément n'est apporté concernant les agréments de l'usine de fabrication de l'aliment (NEOLIA). <i>Ajout post-réunion : les services de l'INAO ont demandé à l'ODG à ce que ces entreprises se rapprochent de la DGAL pour éclaircir les sujets en suspens. Les éléments issus de ces échanges doivent nous être transmis par l'ODG.</i> - Facteurs d'élevage : la CST avait demandé à s'assurer que les conditions d'élevage des 2 lots étaient identiques. Les éléments fournis permettent de le vérifier. <p>⇒ La CST demande à nouveau à ce que au moins un autre essai soit réalisé ensuite afin de confirmer les premiers résultats. La CST est en attente de la présentation des résultats, avant de faire un retour devant le Comité National IGP-LR-STG.</p>
<p>f. Etude des cépages Caladoc N et Rousseli Rs dans les « Cotes de Provence »</p> <p>Etude agronomique du Pinot gris G dans les « Côtes de Toul » et évaluation de la typicité et la qualité organoleptique des vins gris élaborés avec des proportions variables de ce cépage</p>	<p>Le bilan intermédiaire de ces deux expérimentations en cours de réalisation a été présenté.</p> <p>L'avancement des travaux ne nécessite pas d'évolution des protocoles.</p> <p>Les résultats définitifs de l'expérimentation des cépages Rousseli Rs et Caladoc N devraient pouvoir être présentés en mars 2021.</p> <p>⇒ La CST souhaite disposer d'une présentation succincte d'un bilan annuel de toutes les expérimentations en cours, la CST étant sans nouvelles de certaines d'entre elles.</p>
<p>4. Gestion durable des digestats de méthanisation utilisés en tant que fertilisants sur les prairies d'AOP.</p>	<p>M. GAUTIER présente les éléments du rapport préparé par le groupe de travail ad hoc et les préconisations faites à l'attention des ODG.</p> <p>Les membres de la CST font les alertes et remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les productions sous SIQO devant prochainement répondre aux exigences la certification environnementale, il sera indispensable que les opérateurs connaissent la composition de ce qui est épandu sur leurs parcelles. - Une étude scientifique complémentaire sur les impacts de ces digestats

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020	Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020
--	---	--

Point de l'ordre du jour	Résultat
	<p>sur la flore est nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attention à la prise en compte des aspects sanitaires, l'enfouissement des digestats ne permet pas la destruction des pathogènes : une alerte est faite vis-à-vis des bactéries sporulantes, notamment clostridium. L'hygiénisation des digestats est indispensable. - Attention à l'utilisation de déchets non agricoles dans les méthaniseurs (problème des tontes d'espaces verts comportant des plastiques) - La méthanisation conduit à une décarbonation (perte CH₄), à prendre en compte d'un point de vue agronomique - Dans le cadre des discussions qui ont lieu sur ce sujet, le représentant de la DGPE indique qu'il est réglementairement possible d'interdire l'épandage des boues de stations d'épuration dans les cahiers des charges. <p>⇒ La CST confie au groupe de travail la finalisation des propositions faites pour une présentation du rapport au CNAOP (après consultation écrite de la CST)</p> <p>⇒ La CST propose que ces dispositions soient ensuite présentées aux autres comités après validation du CNAOP.</p>
<p>5. Avis de la CST sur le rapport du groupe « Conditions de production de la matière première productions animales et végétales »</p>	<p>Jacques GAUTIER présente les éléments issus du rapport du groupe de travail « Amont ».</p> <p>Une liste de différents items qui devraient figurer dans les cahiers des charges est présentée.</p> <p>Un débat entre les membres de la CST a lieu sur la nécessité de définir des éléments constitutifs des cahiers des charges alors qu'il s'agit là d'éléments fondamentaux qui d'évidence devraient y figurer.</p> <p>Il est indiqué que ce travail est nécessaire afin d'éviter les trop gros écarts entre les cahiers des charges.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectif de ce rapport n'est pas de fixer une norme contraignante mais bien de questionner les ODG et les opérateurs. <p>Ces orientations pourraient figurer sous forme d'une annexe synthétique aux guides du demandeur. Ainsi les ODG pourront réfléchir à ces critères et être capables d'apporter une réponse pour chacun d'eux (figure-t-il dans le cahier des charges ? si non, pour quelle(s) raison(s) ?)</p> <p>⇒ La CST valide ce rapport et propose de le présenter au CNAOP</p>

INAO – COMMISSION NATIONALE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	RELEVÉ DE DÉCISIONS ----- Réunion du 10 mars 2020	Auteurs : E VERGNOL/ T FABIAN Version du 19 mai 2020
--	---	--

Point de l'ordre du jour	Résultat
6. Groupe de travail Agri-voltaïsme	<p>Thierry FABIAN présente à la CST le mandat confié par le Conseil Permanent à ce groupe de travail.</p> <p>Il s'agit d'un groupe de travail issu de membres de différentes commissions nationales et de différents comités nationaux qui devra aborder la question de la compatibilité de ces dispositifs combinant production agricole et production d'énergie.</p> <p>Les représentants de la CST sont MM. CHAMPON et JUIN.</p> <p>Le groupe se réunira dès que possible afin de pouvoir se positionner au plus vite, sachant que certaines filières sont en attentes d'un positionnement de la part de l'INAO (filiale Volailles LR et/ou IGP, qui a déjà pris des orientations au niveau du SYNALAF en fixant des critères pour l'implantation de tels dispositifs dans les parcours de volailles)</p>
7. Groupe « lait cru – STEC », information sur les travaux en cours	Sujet non traité